

DOCUMENTATION POUR LA SGDN

2. ASPECTS SOCIAUX ET ÉTHIQUES

2-4 GESTION À LONG TERME DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE, REVUE DES QUESTIONS ET PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES AUX SITES DES RÉACTEURS 1996 – 2003 RÉSUMÉ

F. Chris Haussman et Peter G. Mueller
Haussman Consulting



RÉSUMÉ

Le mandat de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est de recommander une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, respectueuse de l'environnement et économiquement réalisable.

L'objectif de cette étude est d'aider la SGDN dans l'accomplissement de son mandat en lui présentant une perspective historique des questions et préoccupations du public, des communautés affectées et des principaux intervenants qui sont ressorties lors de dix-sept (17) Évaluations environnementales (EE) et études de planification aux sites canadiens de réacteurs de recherche, de centrales nucléaires, d'installation minière et de gestion des déchets radioactifs et de combustible nucléaire depuis 1996. L'examen portait sur 67 rapports disponibles et documentait des commentaires, questions et préoccupations soulevés au cours du processus de consultation publique. Les données brutes issues de cet examen sont présentées dans l'*Annexe A: Résumés détaillés des questions pour chaque document examiné*.

Les questions furent ensuite analysées et résumées en appliquant le cadre suivant:

- Gestion à long terme des déchets;
- Sûreté, santé humaine et environnement;
- Confiance accordée au processus d'évaluation environnementale et aux entreprises nucléaires et organismes de réglementation;
- Intérêts des peuples autochtones;
- Impacts socio-économiques;
- Sécurité dans le monde suite aux événements du 11 septembre;
- Déréglementation/privatisation; et
- Considération financière et de responsabilité.

Notre examen indique que l'élaboration de méthodes pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada doit tenir compte des aspects suivants au minimum:

- Les collectivités qui sont présentement les hôtes d'installations de stockage de combustible irradié doivent être informées au moins de ce qui suit:
 - Le combustible irradié ne sera entreposé sur place que jusqu'à ce qu'une installation de gestion à long terme soit disponible, et certainement pas pour une période de plus de 50 ans (vie prévue des conteneurs de stockage);
 - Seul le combustible irradié produit à cet endroit sera accepté pour entreposage provisoire; et
 - Les agrandissements des installations provisoires de stockage de combustible irradié ne se répéteront pas indéfiniment.
- La transparence et les occasions offertes au public de participer à fond et d'avoir un mot à dire dans la prise de décision seront des facteurs importants de l'acceptation sociale et de l'appropriation par le public des méthodes de gestion. Ceci est d'autant plus important que certains ONG et membres du public ne font pas confiance aux entreprises nucléaires et aux organismes de réglementation. Les mécanismes d'engagement et d'examen portant sur un

préjugé apparent des études d'évaluation environnementale, ainsi que la mise à la disposition des intervenants de ressources convenables pour participer de façon efficace à ces processus, peuvent augmenter la confiance mise dans la viabilité technique des méthodes de gestion et l'acceptation des décisions. À ce point de vue, plusieurs considèrent que la prise de décision par une tierce partie qui serait un organisme décisionnel indépendant et bien informé (c.-à.-d. une commission) représenterait la voie à suivre.

- Les peuples des Premières Nations veulent être reconnus comme intervenants spéciaux en vertu de leurs droits ancestraux et des traités, de leurs rapports traditionnels avec la Terre Mère et de leurs valeurs spirituelles, culturelles et sociales. L'acceptation et le respect de leurs intérêts propres et de leurs connaissances peuvent jouer un rôle dans la recherche de méthodes acceptables, du point de vue éthique, social et environnemental, pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au Canada. Les Premières Nations veulent avoir l'assurance que:
 - Leur mode de vie ne sera pas indûment mis en péril;
 - Elles auront des ressources adéquates (financières, humaines, techniques et temporelles) pour participer pleinement, efficacement et de façon continue au processus de consultation, évaluation et mise en oeuvre, de la planification à la surveillance finale; et
 - Ils auront une part équitable des bénéfices économiques.
- L'emplacement de plusieurs installations nucléaires près de centres densément peuplés et près de cours d'eau qui alimentent ces populations en eau potable, compte tenu des événements du 11 septembre 2001, rend le public plus sensible au risque d'agression terroriste contre les installations nucléaires. Le public en général, et les collectivités hôtes en particulier, veulent avoir l'assurance que les méthodes de gestion renforceront la sécurité en tenant compte de ce nouveau contexte et en réduisant la possibilité d'accès par les terroristes aux matières nucléaires.
- Les Canadiens voudront avoir l'assurance que la déréglementation et la privatisation dans le secteur de la production de l'électricité n'auront pas comme résultat de transférer la responsabilité pour les déchets nucléaires à des entreprises privées à but lucratif. Pour que les méthodes de gestion soient socialement acceptables, elles doivent pouvoir compter sur des institutions sous contrôle et surveillance publics.
- Le combustible irradié devra demeurer et confiné pendant des millénaires et, pendant ce temps, l'environnement institutionnel, biophysique et de gouvernance pourront subir des transformations impossibles à prévoir. Le public et les collectivités hôtes veulent avoir l'assurance que les générations présentes et futures auront les ressources techniques et financières requises pour mettre en oeuvre et maintenir la méthode de gestion, pour en assurer la surveillance à long terme et pour financer les mesures de limitation des dommages si cela devenait nécessaire.
- Les méthodes de gestion doivent maintenir et améliorer la viabilité économique de la collectivité hôte, protéger la valeur des propriétés foncières et commerciales et faire en sorte que les résidants de la collectivité profitent équitablement des occasions d'affaires engendrées.

- Pour être acceptée par les collectivités hôtes et par le grand public, la méthode de gestion doit être fondée sur des technologies de pointe et sur de saines pratiques conçues pour protéger la santé humaine et l'intégrité environnementale dans l'immédiat et à long terme. Par contre, les nouvelles technologies devront être éprouvées et s'être montrées fiables et durables. Une des caractéristiques souhaitables de la conception d'une installation est la flexibilité, qui permettra d'incorporer les percées technologiques, que ce soit dans le domaine du recyclage des matériaux, du confinement ou de la surveillance.
- Les inquiétudes du public concernant la santé ou les radioisotopes dans l'air, dans l'eau potable et dans la chaîne alimentaire ne seront pas calmées par des études techniques et scientifiques ou des analyses de risques qui indiqueraient qu'il n'y aura qu'un impact négligeable sur les écosystèmes et sur les êtres humaines. L'inclusion explicite dans la méthode de gestion de régimes de surveillance, conçus et mis en application avec la participation du public et des collectivités locales, peut contribuer beaucoup à augmenter la confiance mise dans les extrapolations concernant la sûreté et dans la performance des systèmes. Si des réévaluations périodiques de la méthode de gestion sont entreprises, la participation du public dans les régimes de surveillance augmentera la confiance accordée aux données utilisées pour en arriver à des conclusions.